



COMMUNE DE HEIDWILLER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HEIDWILLER
DE LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2017

Sous la présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Maire de Heidwiller

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 9

M. le Maire : FREMIOT Gilles.

MMES et MM. les Conseillers municipaux :

CORNEVIN Arnaud, MATHIAS Catherine, MEYER Frédéric, MORISSEAU Michel, NICKLER Nathalie, OLLIVIER Céline, STEINER Marc et TELLIER Chantal.

Absents excusés : MMES FEDER Anne, LEY Marie-Adrienne, MUTZ Eva
MM. HARNIST Alexandre, KLEIN Philippe

Absent non excusé :

Ont donné procuration : Mme Marie-Adrienne LEY a donné procuration à M. Michel MORISSEAU
M. Philippe KLEIN a donné procuration à Mme Chantal TELLIER

Madame Chantal TELLIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2017
2. Convention de rétrocession des voies et espaces communs du lotissement du Buckenberg
3. Autorisation d'implantation d'une armoire SRO (Sous Répartiteur Optique)
4. Demande de subvention pour le ravalement du clocher
5. Demande de subvention pour la sécurisation du Chemin des Prés
6. Demande de subvention pour l'aménagement du parvis de l'Eglise pour la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite
7. Demande de subvention pour l'aménagement du centre du village
8. Modification du poste d'adjoint administratif
9. Création d'un poste de rédacteur
10. Divers

Paraphe du Maire

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2017

Le procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2017, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 2 – Convention de rétrocession des voies et espaces communs du lotissement « Buckenberg »

Monsieur le Maire informe le conseil que le code de l'urbanisme autorise la commune et un lotisseur à signer une convention prévoyant le transfert dans le domaine de la commune des voies et espaces communs d'un lotissement.

Dans ce cas, la demande de permis d'aménager déposé par le lotisseur justifie la conclusion de cette convention et dispense ainsi le lotisseur de créer une association syndicale des acquéreurs de lots en charge de la propriété, de la gestion et de l'entretien de ces équipements communs (cf. article R442-8 du code de l'urbanisme).

Dans le cadre de la demande de permis d'aménager n° PA 068 127 16 E0001, le lotissement « Buckenberg », le dossier comprenait une telle convention de transfert des voies et espaces communs signée par le maire et le lotisseur « DA Investissements » en date du 16 septembre 2016.

Sur cette base, le permis d'aménager n° PA 068 127 16 E0001 a été délivré le 3 janvier 2017.

Après vérification, il s'avère que, préalablement à la signature de la convention prévoyant le transfert des voies et espaces communs dans le domaine de la commune, Monsieur le Maire doit être habilité par le conseil municipal à signer ladite convention puisque cette dernière engage la collectivité à récupérer dans son domaine et à gérer et entretenir ces voies et espaces communs.

En conséquence, Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention prévoyant le transfert des voies et espaces communs du lotissement « Buckenberg » dans le domaine de la commune.

Il demande au conseil municipal d'accepter, tel que le code de l'urbanisme l'autorise, le transfert dans le domaine de la commune des voies et espaces communs du lotissement « Buckenberg » une fois les travaux achevés et de l'habiliter en conséquence à signer la convention de transfert des voies et espaces communs correspondante.

Il précise qu'une procédure de permis d'aménager modificatif sera instruite.

S'en suit un débat entre les conseillers municipaux présents.

Monsieur Michel MORISSEAU prend la parole et donne lecture de la lettre que Madame Marie-Adrienne LEY a jointe à sa procuration. Elle pose notamment la question suivante : « Pourquoi la commune devrait-elle prendre en charge l'entretien d'une voie qui de toute façon ne serait que l'accès à des logements privés, sans issue et que, d'autant plus, la voie du dessus desservant les habitations de 9 à 15 de la rue de Tagolsheim, est elle-même une voie privée et sans issue ? »

Monsieur Frédéric MEYER s'interroge aussi quant à la nouvelle charge pour la commune d'entretenir la voirie lorsqu'elle sera intégrée dans le domaine public. Mesdames Catherine MATHIAS, Nathalie NICKLER et Céline OLLIVIER estiment que le projet de créer 5 lots est démesuré et entraînera une dévalorisation du site. Sont également mis en avant les désagréments qui seraient causés au voisinage. Monsieur le Maire recentre le débat sur l'objet du jour.

Le Conseil municipal,

Vu l'exposé du Maire,

1° accepte le transfert des voies et espaces communs du projet de lotissement « Buckenberg » dans le domaine de la commune, une fois que les travaux seront achevés ;

2° autorise le maire à signer la convention prévoyant le transfert des voies et espaces communs du lotissement du « Buckenberg » dans le domaine de la commune ;

3° précise que le transfert dans le domaine de la commune ne sera effectué juridiquement qu'après vérification de la conformité des voies et équipements communs.

Délibération adoptée par 7 voix « pour », 2 voix « contre » et 2 abstentions.

POINT 3 – Autorisation d'implantation d'une armoire SRO (Sous Répartiteur Optique)

Dans le cadre du projet Très Haut Débit Alsace, la Région Grand Est a attribué un contrat de concession à la société ROSACE. Il appartient désormais à cette société de concevoir et de construire le réseau de fibre optique sur le territoire alsacien et de permettre à tous un accès au Très Haut Débit.

Pour permettre le déploiement du réseau fibre optique sur le ban communal, la société ROSACE doit implanter un sous répartiteur optique (Référence Dossier : SRO-68-052-EGE).

Afin de permettre les travaux futurs, il convient de signer une convention d'occupation du domaine public non routier au profit de la société ROSACE pour l'implantation d'une armoire de type SRO sur la parcelle cadastrée Section 5, n°1 appartenant à la commune. Cet emplacement semble être le plus judicieux, le coffret viendrait se substituer à la place des bennes à verre et de collecte de vêtements et viendrait s'appuyer contre les parois de l'abribus.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec la société ROSACE, dès lors où celle-ci en fera la demande.

A titre d'information, il donne lecture d'une telle convention signée dans une autre collectivité, afin d'en connaître les grandes lignes.

Le Conseil municipal,

Entendu ces explications,

A l'unanimité des membres présents,

Paraphe du Maire

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public non routier au profit de la société ROSACE, pour l'implantation d'une armoire de type SRO sur la parcelle communale cadastrée Section 5, n°1.

POINT 4 – Demande de subvention pour le ravalement du clocher

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude de réaménagement du Centre Village a été réalisée par l'agence LAP'S le 16 septembre 2016.

Des traînées noires de moisissures s'étendent sur les façades du clocher de l'Eglise.

Pour remédier à ce problème, et pour des raisons d'esthétique par rapport au projet d'aménagement du Centre Village, la commune envisage de procéder au ravalement des 4 façades du clocher de l'Eglise de Heidwiller.

Le coût des travaux est estimé à 16 561,38 € HT soit 19 873,65 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, au résultat des suffrages exprimés par 11 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser le ravalement des façades du clocher de l'Eglise
- **CHARGE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches pour rechercher toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux, le solde étant financé sur les fonds propres.

POINT 5 – Demande de subvention pour la sécurisation du Chemin des Prés

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Chemin des Prés est en mauvais état. La présence de nids de poule et d'ornières détériorent les mécaniques des voitures et rendent la circulation chaotique et dangereuse.

Ce projet de réfection du Chemin des Prés a fait l'objet d'un devis établi par l'entreprise ROYER Frères de Moosch le 8 novembre 2016.

L'entreprise propose le décapage de toute la surface sur 10 cm, le terrassement sur 50 cm, la fourniture et pose de géotextile et la pose d'enrobés sur 7 cm, en incluant le rajout de la descente vers la Rue d'Aspach.

Le coût des travaux est estimé à 28 077,35 € HT soit 33 692,82 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, au résultat des suffrages exprimés par 11 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser la réfection du Chemin des Prés
- **CHARGE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches pour rechercher toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux, le solde étant financé sur les fonds propres

Paraphe du Maire

POINT 6 – Demande de subvention pour l'aménagement du parvis de l'Eglise pour la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite

Par délibération du 21 mars 2016, le Conseil municipal autorisait le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aménagement de l'accessibilité de l'Eglise.

Par ailleurs, une deuxième délibération prise en date du 30 mai 2016, autorisait le Maire à faire appel à l'agence LAP'S pour établir un diagnostic détaillé et chiffré relatif à la mise en place d'une rampe d'accès.

L'étude réalisée par l'agence LAP'S le 16 septembre 2016 a permis d'estimer les travaux selon détail ci-après :

- Les travaux d'aménagement du parvis de l'Eglise à 96 073,77 € HT soit 115 288,52 € TTC
- Les travaux d'extension du cimetière à 158 191,52 € HT soit 189 829,82 € TTC
- Les travaux d'aménagement du Centre Village à 559 429,05 € HT soit 671 314,86 € TTC

Elle propose des aménagements pour la sécurisation des piétons et pour faciliter l'accès à l'Eglise aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, au résultat des suffrages exprimés par 11 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser l'aménagement du parvis de l'Eglise
- **CHARGE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches pour rechercher toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux, le solde étant financé sur les fonds propres.

POINT 7 – Demande de subvention pour l'aménagement du Centre Village

Par délibération du 30 mai 2016, le Conseil municipal autorisait le Maire à faire appel à l'agence LAP'S pour établir un diagnostic détaillé et chiffré relatif à la mise en place d'une rampe d'accès permettant l'accessibilité à l'Eglise.

L'étude réalisée par l'agence LAP'S le 16 septembre 2016 a permis d'estimer les travaux selon détail ci-après :

- Les travaux d'aménagement du Centre Village à 559 429,05 € HT soit 671 314,86 € TTC
- Les travaux d'extension du cimetière à 158 191,52 € HT soit 189 829,82 € TTC
- Les travaux d'aménagement du parvis de l'Eglise à 96 073,77 € HT soit 115 288,52 € TTC

Elle propose un réaménagement des espaces publics centraux qui met en liaison l'ensemble des fonctionnements, usages et évolution du centre village : aménagement de places de stationnement, arrêts minutes, parvis de la mairie, parvis de l'école, accès au terrain de sport, terrasse de la buvette des Pompiers, place du village, accueil salle des fêtes, accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, au résultat des suffrages exprimés par 11 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.

Paraphe du Maire

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser l'aménagement du centre du village
- **CHARGE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches pour rechercher toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux, le solde étant financé par un emprunt.

POINT 8 – Modification du poste d'adjoint administratif**POINT 9 – Création d'un poste de rédacteur**

Monsieur le Maire fait savoir que ces deux points sont annulés. Ils seront abordés lors d'une prochaine réunion, lorsque toutes les informations seront réunies.

Toutefois, il annonce avec regret que Mme Patricia MULLER quitte le secrétariat de la mairie étant appelée à occuper une nouvelle fonction, à temps plein, dans une autre collectivité.

POINT 10 – Divers

- **Chorale de Heidwiller**

Monsieur Christian SCHAGENÉ, Président de la Chorale, remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention.

- **Union Culturelle et Sportive**

Madame Chantal TELLIER, Trésorière à l'U.C.S., s'exprime au nom de l'Association pour remercier la municipalité de la subvention qui lui a été allouée.

- **Tennis de Table de Heidwiller**

Monsieur Frédéric MEYER, Président du TTH, fait également part de ses remerciements pour l'attribution d'une subvention.

➤ Prochaine réunion : le lundi 27 mars 2017

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15 .

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE de HEIDWILLER
de la séance du 10 février 2017**

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2017
2. Convention de rétrocession des voies et espaces communs du lotissement du Buckenberg
3. Autorisation d'implantation d'une armoire SRO (Sous Répartiteur Optique)
4. Demande de subvention pour le ravalement du clocher
5. Demande de subvention pour la sécurisation du Chemin des Prés
6. Demande de subvention pour l'aménagement du parvis de l'Eglise pour la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite
7. Demande de subvention pour l'aménagement du centre du village
8. Modification du poste d'adjoint administratif
9. Création d'un poste de rédacteur
10. Divers

| <i>Nom et Prénom</i> | <i>Qualité</i> | <i>Signature</i> | <i>Procuration</i> |
|----------------------|--------------------------|------------------|--------------------|
| FREMIOT Gilles | Maire | | |
| KLEIN Philippe | 1 ^{er} Adjoint | | TELLIER Chantal |
| TELLIER Chantal | 2 ^{ème} Adjoint | | |
| MEYER Frédéric | 3 ^{ème} Adjoint | | |
| STEINER Marc | 4 ^{ème} Adjoint | | |

COMMUNE DE HEIDWILLER**PV du CM du 10 février 2017**

Suite du
Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE de HEIDWILLER
de la séance du 10 février 2017

| <i>Nom et Prénom</i> | <i>Qualité</i> | <i>Signature</i> | <i>Procuration</i> |
|----------------------|----------------------|----------------------------|--------------------|
| CORNEVIN Arnaud | Conseiller municipal | | |
| FEDER Anne | Conseiller municipal | Absente et pas représentée | |
| HARNIST Alexandre | Conseiller municipal | Absent et pas représenté | |
| LEY Marie-Adrienne | Conseiller municipal | | MORISSEAU Michel |
| MATHIAS Catherine | Conseiller municipal | | |
| MORISSEAU Michel | Conseiller municipal | | |
| MUTZ Eva | Conseiller municipal | Absente et pas représentée | |
| NICKLER Nathalie | Conseiller municipal | | |
| OLLIVIER Céline | Conseiller municipal | | |

| |
|------------------|
| Paraphe du Maire |
|------------------|